



4

LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Présentation - Définitions	42
4-1 Les comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre	45
4-2 Les comptes des communes	46
4-2a Les comptes des communes de moins de 10 000 habitants	47
4-2b Les comptes des communes de 10 000 habitants et plus	48
4-3 Les comptes des groupements de communes à fiscalité propre	49
4-4 Les comptes du secteur communal	50
4-5 Les comptes des départements	51
4-6 Les comptes des régions et des collectivités territoriales uniques (CTU)	52
4-7a Les ratios financiers obligatoires du secteur communal : les communes	53
4-7b Les ratios financiers obligatoires du secteur communal : les communes, selon leur type	54
4-7c Les ratios financiers obligatoires du secteur communal : les groupements de communes à fiscalité propre	55
4-8 Les ratios financiers obligatoires des départements et des régions	56

PRÉSENTATION

Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales repartent à la hausse en 2017 (+ 2,0 %) après une légère baisse en 2016 (- 0,1 %) ; la moitié de la hausse de 2017 s'explique par les frais de personnel.

Les recettes de fonctionnement des collectivités locales progressent elles aussi davantage qu'en 2016 (+ 2,3 % après + 0,5 %), grâce notamment au dynamisme des recettes fiscales.

Les recettes progressant plus que les dépenses, l'épargne brute des collectivités locales augmente une nouvelle fois (+ 4,3 %).

Après trois années de baisse, les dépenses d'investissement renouent quant à elles avec la croissance (+ 6,2 %), en particulier dans le bloc communal ; l'investissement des départements poursuit néanmoins sa diminution.

Les ressources propres étant supérieures aux dépenses d'investissement, les collectivités locales dégagent de nouveau en 2017 une capacité de financement (+ 0,9 Md€). Les régions sont le seul niveau de collectivités à avoir un besoin de financement ; il est cependant plus faible qu'en 2016.

L'existence d'une capacité de financement se traduit à la fois par une hausse du fonds de roulement des collectivités locales (sauf pour les régions) et par un léger accroissement de l'encours de dette (+ 1,0 %, sauf pour les départements, dont l'encours de dette diminue de - 2,0 %). La capacité de désendettement s'améliore pour tous les niveaux de collectivités ; en particulier, ce ratio s'améliore nettement pour les régions alors qu'il se dégradait depuis dix ans.

La déclinaison des principaux ratios financiers obligatoires prévus par le CGCT fournit des éléments de comparaison pour chaque niveau de collectivité locale (voir définitions des ratios financiers page suivante). Même pour des communes de tailles semblables, il subsiste d'importantes disparités dans les dépenses de fonctionnement par habitant. D'autres facteurs que la taille des communes interviennent donc, notamment l'effet des charges auxquelles elles sont soumises. Ainsi, les dépenses de fonctionnement par « habitant DGF » sont, en moyenne, plus élevées pour les communes touristiques de montagne que pour les autres communes. Leurs dépenses d'entretien (des routes, des monuments, des réseaux d'eau et d'électricité, des bois et forêts, etc.) sont plus importantes que pour les autres communes dont les populations utilisent moins intensément ces services. L'écart est particulièrement important pour les plus petites communes. Pour les autres communes de montagne, même sans équipements touristiques, l'entretien des voiries, des véhicules ou des bâtiments, de même que les consommations d'électricité, sont légèrement plus coûteux que pour les communes ni touristiques ni de montagne. Plus les communes sont grandes, plus ces écarts diminuent.

■ ■ POUR EN SAVOIR PLUS

Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales, Les finances des collectivités locales en 2018, septembre 2018.

« Les finances des collectivités locales en 2017 et 2018 », BIS n°125, DGCL, septembre 2018.

Publications relatives à l'exploitation des comptes de gestion des communes, des régions et des départements.

Publications relatives à l'exploitation des budgets primitifs des régions et des départements.

Mise en ligne des comptes individuels des collectivités par la direction générale des finances publiques (DGFiP).

Tous ces documents sont disponibles sur le site : www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales

DÉFINITIONS

► Capacité de désendettement

Cet indicateur (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute) répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? Un indicateur qui augmente indique donc une situation qui se dégrade.

► Les ratios financiers obligatoires

Pour les communes de 3 500 habitants ou plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) comprennent onze ratios définis à l'article R. 2313-1. Ces ratios sont aussi calculés pour les groupements à fiscalité propre, les départements (articles L. 3313-1 et R. 3313-1) et les régions (articles L. 4313-2 et R. 4313-1). Toutefois, le ratio 8, qui correspond au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, n'est plus calculé.

À noter : pour la détermination des montants de dépenses ou recettes réelles de fonctionnement à retenir pour le calcul des ratios, les reversements de fiscalité liés au FNGIR et aux différents fonds de péréquation horizontale sont comptabilisés en moindres recettes.

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée).

Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette)/RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

► Population « municipale », « comptée à part », « totale », et population « DGF »

Dans le recensement de la population, la « population totale » est égale à la « population municipale » augmentée de la « population comptée à part », c'est-à-dire les personnes recensées sur d'autres communes mais qui ont conservé un lien avec une résidence sur la commune (par exemple les étudiants). Pour le calcul des dotations on inclut ces habitants comptés à part ; on considère en effet que ces personnes pèsent sur le budget de fonctionnement de la commune même si elles résident habituellement dans une autre commune.

Pour tenir compte des conditions particulières de certaines communes, qui pèsent sur leur fonctionnement, cette population totale est, en plus, majorée en fonction de deux critères particuliers. Il ne s'agit plus d'habitants « réels » recensés, mais d'une attribution forfaitaire exprimée en nombre d'habitants par commodité de calcul.

– majoration en fonction du nombre de résidences secondaires : la population totale issue du recensement est forfaitairement majorée d'un habitant par résidence secondaire. Elles sont particulièrement nombreuses dans les zones touristiques. Cela aboutit à majorer la population nationale à ce titre d'un forfait de plus de 3 millions « d'habitants ».

– majoration pour places de caravanes dans les aires d'accueil des gens du voyage. Selon la même logique, la population totale est majorée d'un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage. La majoration de population est portée à deux habitants par place de caravane pour les communes éligibles l'année précédente à la dotation de solidarité urbaine (DSU) ou à la première fraction (bourg-centre) de la dotation de solidarité rurale (DSR). Les caravanes de campings dans le cadre de l'hôtellerie de plein air ne sont pas concernées.

Une fois effectuées ces deux majorations de la population totale, on obtient une population forfaitaire, dite « population DGF », car utilisée pour calculer la principale dotation que lui verse l'État pour son fonctionnement, la dotation globale de fonctionnement (DGF). Dans les tableaux du chapitre 4.7b, les ratios relatifs aux communes touristiques sont calculés par rapport à la population DGF. Les ratios des autres chapitres sont calculés par rapport à la population totale.

► Les communes touristiques

Au sein de l'article L. 2334-7 du CGCT, la dénomination « commune touristique » désigne les collectivités qui étaient bénéficiaires de la dotation supplémentaire touristique, aujourd'hui intégrée au sein de la dotation forfaitaire (loi n° 93-1436 du 31 décembre 1993) dans

la dotation globale de fonctionnement. La dotation touristique se fonde sur la capacité d'accueil et d'hébergement de la commune. Parmi les communes touristiques, on distingue les catégories suivantes :

- les communes touristiques du littoral maritime (source : service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère en charge de l'environnement);
- les communes touristiques de montagne, repérées à l'aide du classement en zone défavorisée réalisé par le ministère de l'Agriculture (cf. ci-dessous). Les communes retenues sont celles qui sont entièrement classées « montagne » ou « haute montagne » et en France métropolitaine (source : ministère chargé de l'agriculture);

- les communes touristiques « supports de station de sports d'hiver », définies à partir de la capacité d'hébergement et de la présence de remontées mécaniques (source : service d'études d'aménagement touristique de la montagne-2005).

► **Les communes classées en zone de montagne**

Le classement des communes en zone de montagne repose sur les dispositions du règlement n° 1257/1999 du Conseil de l'UE du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural et plus particulièrement sur son article 18 pour la montagne, et la directive 76/401/CEE du Conseil du 6 avril 1976 (détermination précise des critères pour le classement en France en zone de montagne).

Les comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre - Opérations réelles (en milliards d'euros)

	2015	2016/2015	2016 ^(a)	2017/2016	2017 ^(a)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	168,79	- 0,1 %	168,61	+ 2,0 %	171,97
Achats et charges externes	30,38	- 1,5 %	29,91	+ 2,1 %	30,53
Frais de personnel	60,12	+ 0,9 %	60,68	+ 2,9 %	62,41
Charges financières	4,60	- 4,3 %	4,40	- 9,2 %	4,00
Dépenses d'intervention	68,44	- 0,1 %	68,36	+ 1,8 %	69,61
Autres dépenses de fonctionnement	5,26	+ 0,0 %	5,26	+ 3,0 %	5,42
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	196,05	+ 0,5 %	197,11	+ 2,3 %	201,70
Impôts et taxes	125,12	+ 3,0 %	128,90	+ 3,8 %	133,83
- Impôts locaux	80,15	+ 2,5 %	82,19	+ 3,1 %	84,70
- Autres impôts et taxes	44,97	+ 3,9 %	46,71	+ 5,2 %	49,13
Concours de l'État	44,82	- 8,0 %	41,21	- 5,6 %	38,92
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	36,55	- 9,0 %	33,27	- 7,1 %	30,91
- Autres dotations	1,61	- 0,3 %	1,61	+ 10,0 %	1,77
- Péréquations et compensations fiscales	6,66	- 4,9 %	6,33	- 1,4 %	6,24
Subventions reçues et participations	10,47	+ 3,2 %	10,81	+ 12,6 %	12,17
Ventes de biens et services	8,54	+ 4,1 %	8,89	+ 4,1 %	9,26
Autres recettes de fonctionnement	7,10	+ 2,8 %	7,30	+ 3,2 %	7,53
Épargne brute (3) = (2) - (1)	27,25	+ 4,6 %	28,50	+ 4,3 %	29,73
Épargne nette = (3) - (8)	13,96	+ 8,0 %	15,07	+ 7,7 %	16,24
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	46,89	- 3,0 %	45,49	+ 6,2 %	48,29
Dépenses d'équipement	31,62	- 0,9 %	31,34	+ 7,0 %	33,54
Subventions d'équipement versées	12,47	- 5,9 %	11,73	+ 1,8 %	11,94
Autres dépenses d'investissement	2,81	- 13,9 %	2,42	+ 16,1 %	2,81
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	20,59	- 9,0 %	18,74	+ 3,8 %	19,45
FCTVA	5,06	- 8,1 %	4,65	- 3,9 %	4,47
Dotations et Subventions d'équipement	9,99	- 4,4 %	9,55	+ 6,5 %	10,18
Autres recettes d'investissement	5,54	- 18,1 %	4,53	+ 6,0 %	4,80
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1) + (4)	215,69	- 0,7 %	214,10	+ 2,9 %	220,26
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2) + (5)	216,64	- 0,4 %	215,85	+ 2,5 %	221,16
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	+ 0,95		+ 1,75		+ 0,89
Remboursements de dette (8)	13,29	+ 1,0 %	13,43	+ 0,5 %	13,49
Emprunts (9)	16,24	- 12,1 %	14,28	- 3,0 %	13,85
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 2,95		+ 0,86		+ 0,36
DÉPENSES TOTALES (10) = (6) + (8)	228,98	- 0,6 %	227,53	+ 2,7 %	233,76
RECETTES TOTALES (11) = (7) + (9)	232,88	- 1,2 %	230,13	+ 2,1 %	235,01
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	+ 3,89		+ 2,60		+ 1,25
Dette au 31 décembre (12)^(b)	145,84	+ 1,9 %	148,57	+ 1,0 %	150,12
Ratios					
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	13,9 %	+ 0,6 pt	14,5 %	+ 0,3 pt	14,7 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	7,1 %	+ 0,5 pt	7,6 %	+ 0,4 pt	8,1 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	74,4 %	+ 1,0 pt	75,4 %	- 0,9 pt	74,4 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,4 ans	- 0,1 an	5,2 ans	- 0,2 an	5,0 ans

(a) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP - Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités, sauf reversements fiscaux.

4-2 Les comptes des communes

Les comptes des communes - Opérations réelles

(en milliards d'euros)

	2015	2016/2015	2016	2017/2016	2017
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	68,70	- 1,5 %	67,70	+ 0,4 %	67,94
Achats et charges externes	16,70	- 2,1 %	16,35	+ 0,2 %	16,39
Frais de personnel	36,94	- 0,0 %	36,93	+ 1,9 %	37,61
Charges financières	2,32	- 8,9 %	2,11	- 9,1 %	1,92
Dépenses d'intervention	9,91	- 4,3 %	9,48	- 3,4 %	9,16
Autres dépenses de fonctionnement	2,84	- 0,5 %	2,83	+ 1,3 %	2,86
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	79,84	- 1,2 %	78,85	+ 0,5 %	79,27
Impôts et taxes	50,19	+ 0,6 % ^(a)	51,12	+ 1,2 %	51,71
– Impôts locaux	43,79	+ 0,3 % ^(a)	44,51	+ 1,0 %	44,96
(dont : fiscalité reversée)	9,82	- 2,3 % ^(a)	10,79	+ 3,4 %	11,16
– Autres impôts et taxes	6,41	+ 3,1 %	6,61	+ 2,2 %	6,75
Concours de l'État	16,86	- 8,5 % ^(a)	14,64	- 3,2 %	14,17
– Dotations globales de fonctionnement (DGF)	14,45	- 8,4 % ^(a)	12,43	- 5,6 %	11,73
– Autres dotations	0,18	+ 4,3 %	0,19	+ 27,5 %	0,25
– Péréquations et compensations fiscales	2,23	- 9,3 %	2,02	+ 8,7 %	2,20
Subventions reçues et participations	3,69	+ 2,3 %	3,77	- 1,1 %	3,73
Ventes de biens et services	5,56	+ 3,6 %	5,76	+ 1,1 %	5,82
Autres recettes de fonctionnement	3,55	+ 0,4 %	3,56	+ 7,7 %	3,83
Épargne brute (3) = (2) - (1)	11,14	+ 0,1 %	11,15	+ 1,6 %	11,33
Épargne nette = (3) - (8)	5,01	- 1,9 %	4,91	+ 5,5 %	5,18
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	19,32	- 0,1 %	19,29	+ 8,5 %	20,93
Dépenses d'équipement	17,06	+ 0,6 %	17,15	+ 8,8 %	18,67
Subventions d'équipement versées	1,13	+ 3,2 %	1,17	- 1,8 %	1,15
Autres dépenses d'investissement	1,13	- 14,3 %	0,97	+ 15,1 %	1,11
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	11,10	- 8,9 %	10,11	+ 0,7 %	10,18
FCTVA	2,84	- 12,1 %	2,50	- 6,3 %	2,34
Dotations et Subventions d'équipement	5,03	- 6,2 %	4,72	+ 0,5 %	4,74
Autres recettes d'investissement	3,23	- 10,2 %	2,90	+ 6,9 %	3,10
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1) + (4)	88,02	- 1,2 %	86,99	+ 2,2 %	88,87
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2) + (5)	90,94	- 2,2 %	88,97	+ 0,5 %	89,45
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	+ 2,92		+ 1,98		+ 0,58
Remboursements de dette (8)	6,13	+ 1,8 %	6,24	- 1,5 %	6,15
Emprunts (9)	6,16	- 8,7 %	5,62	+ 13,5 %	6,38
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 0,02		- 0,62		+ 0,23
DÉPENSES TOTALES (10) = (6) + (8)	94,16	- 1,0 %	93,23	+ 1,9 %	95,02
RECETTES TOTALES (11) = (7) + (9)	97,10	- 2,6 %	94,59	+ 1,3 %	95,83
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	+ 2,94		+ 1,36		+ 0,81
Dette au 31 décembre (12)^(b)	64,29	+ 0,7 %	64,74	+ 0,7 %	65,21
Ratios					
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	14,0 %	+ 0,2 pt	14,1 %	+ 0,1 pt	14,3 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	6,3 %	- 0,0 pt	6,2 %	+ 0,3 pt	6,5 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	80,5 %	+ 1,6 pt	82,1 %	+ 0,2 pt	82,3 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,8 ans	+ 0,0 an	5,8 ans	- 0,0 an	5,8 ans

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors communes concernées par la métropole du grand Paris.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

Les comptes des communes de moins de 10 000 habitants - Opérations réelles (en milliards d'euros)

	2015	2016/2015	2016	2017/2016	2017
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	25,29	- 1,1 %	25,01	+ 0,4 %	25,12
Achats et charges externes	7,48	- 1,4 %	7,37	+ 1,0 %	7,45
Frais de personnel	12,10	+ 0,4 %	12,15	+ 1,9 %	12,38
Charges financières	0,95	- 9,7 %	0,86	- 11,9 %	0,76
Dépenses d'intervention	3,18	- 3,3 %	3,07	- 4,2 %	2,95
Autres dépenses de fonctionnement	1,57	- 1,2 %	1,56	+ 2,0 %	1,59
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	30,90	- 0,8 %	30,66	+ 0,4 %	30,78
Impôts et taxes	18,25	+ 1,2 % ^(a)	18,48	+ 1,5 %	18,76
– Impôts locaux	16,42	+ 0,9 % ^(a)	16,57	+ 1,3 %	16,78
(dont : fiscalité reversée)	3,20	+ 1,7 % ^(a)	3,28	+ 13,6 %	3,72
– Autres impôts et taxes	1,83	+ 4,4 %	1,91	+ 4,0 %	1,99
Concours de l'État	7,20	- 8,7 % ^(a)	6,57	- 3,0 %	6,38
– Dotations globales de fonctionnement (DGF)	6,01	- 8,5 % ^(a)	5,50	- 4,8 %	5,23
– Autres dotations	0,08	- 3,0 %	0,07	+ 29,9 %	0,10
– Péréquations et compensations fiscales	1,11	- 10,3 %	1,00	+ 4,6 %	1,04
Subventions reçues et participations	1,37	+ 4,9 %	1,44	- 3,8 %	1,39
Ventes de biens et services	2,25	+ 2,3 %	2,30	+ 3,0 %	2,37
Autres recettes de fonctionnement	1,82	+ 2,5 %	1,86	+ 1,0 %	1,88
Épargne brute (3) = (2) - (1)	5,61	+ 0,6 %	5,64	+ 0,4 %	5,66
Épargne nette = (3) - (8)	2,98	+ 2,1 %	3,04	+ 2,6 %	3,12
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	9,15	+ 2,1 %	9,34	+ 8,3 %	10,11
Dépenses d'équipement	8,59	+ 1,7 %	8,74	+ 8,8 %	9,50
Subventions d'équipement versées	0,30	+ 0,6 %	0,30	+ 0,5 %	0,30
Autres dépenses d'investissement	0,26	+ 19,6 %	0,31	+ 1,7 %	0,31
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	5,25	- 6,2 %	4,92	+ 1,2 %	4,98
FCTVA	1,44	- 12,8 %	1,26	- 5,0 %	1,20
Dotations et Subventions d'équipement	2,79	- 4,2 %	2,68	+ 2,0 %	2,73
Autres recettes d'investissement	1,01	- 2,5 %	0,99	+ 6,9 %	1,06
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1) + (4)	34,44	- 0,2 %	34,36	+ 2,5 %	35,23
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2) + (5)	36,15	- 1,6 %	35,58	+ 0,5 %	35,76
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	1,71		1,22		0,53
Remboursements de dette (8)	2,63	- 1,0 %	2,60	- 2,3 %	2,54
Emprunts (9)	2,43	- 14,8 %	2,07	+ 21,5 %	2,52
Flux net de dette = (9) - (8)	- 0,19		- 0,53		- 0,02
DÉPENSES TOTALES (10) = (6) + (8)	37,07	- 0,3 %	36,96	+ 2,2 %	37,77
RECETTES TOTALES (11) = (7) + (9)	38,58	- 2,4 %	37,65	+ 1,7 %	38,27
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	1,51		0,69		0,50
Dette au 31 décembre (12)^(b)	24,07	- 1,3 %	23,75	+ 0,1 %	23,78
Ratios					
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	18,1 %	+ 0,3 pt	18,4 %	- 0,0 pt	18,4 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	9,6 %	+ 0,3 pt	9,9 %	+ 0,2 pt	10,1 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	77,9 %	- 0,4 pt	77,5 %	- 0,2 pt	77,3 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,3 ans	- 0,1 an	4,2 ans	- 0,0 an	4,2 ans

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors communes concernées par la métropole du grand Paris.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

4-2b Les comptes des communes

Les comptes des communes de 10 000 habitants et plus - Opérations réelles (en milliards d'euros)

	2015	2016/2015	2016	2017/2016	2017
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	43,41	- 1,7 %	42,68	+ 0,3 %	42,83
Achats et charges externes	9,22	- 2,6 %	8,98	- 0,4 %	8,94
Frais de personnel	24,83	- 0,2 %	24,78	+ 1,9 %	25,24
Charges financières	1,36	- 8,4 %	1,25	- 7,2 %	1,16
Dépenses d'intervention	6,73	- 4,8 %	6,41	- 3,1 %	6,21
Autres dépenses de fonctionnement	1,27	+ 0,3 %	1,27	+ 0,5 %	1,28
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	48,95	- 1,5 %	48,20	+ 0,6 %	48,49
Impôts et taxes	31,94	+ 0,1 % ^(a)	32,64	+ 1,0 %	32,95
– Impôts locaux	27,36	- 0,2 % ^(a)	27,94	+ 0,9 %	28,18
(dont : fiscalité reversée)	6,62	- 4,7 % ^(a)	7,51	- 1,0 %	7,43
– Autres impôts et taxes	4,58	+ 2,6 %	4,69	+ 1,5 %	4,76
Concours de l'État	9,66	- 8,3 % ^(a)	8,07	- 3,4 %	7,80
– Dotations globales de fonctionnement (DGF)	8,44	- 8,4 % ^(a)	6,93	- 6,3 %	6,50
– Autres dotations	0,11	+ 9,5 %	0,12	+ 25,9 %	0,15
– Péréquations et compensations fiscales	1,11	- 8,2 %	1,02	+ 12,7 %	1,15
Subventions reçues et participations	2,32	+ 0,7 %	2,33	+ 0,7 %	2,35
Ventes de biens et services	3,31	+ 4,5 %	3,46	- 0,1 %	3,45
Autres recettes de fonctionnement	1,73	- 1,8 %	1,70	+ 15,0 %	1,95
Épargne brute (3) = (2) - (1)	5,53	- 0,4 %	5,51	+ 2,8 %	5,67
Épargne nette = (3) - (8)	2,03	- 7,7 %	1,87	+ 10,1 %	2,06
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	10,17	- 2,2 %	9,95	+ 8,7 %	10,82
Dépenses d'équipement	8,46	- 0,5 %	8,42	+ 8,9 %	9,17
Subventions d'équipement versées	0,84	+ 4,1 %	0,87	- 2,6 %	0,85
Autres dépenses d'investissement	0,87	- 24,3 %	0,66	+ 21,4 %	0,80
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	5,85	- 11,2 %	5,19	+ 0,2 %	5,20
FCTVA	1,40	- 11,4 %	1,24	- 7,7 %	1,15
Dotations et Subventions d'équipement	2,23	- 8,7 %	2,04	- 1,4 %	2,01
Autres recettes d'investissement	2,21	- 13,6 %	1,91	+ 6,9 %	2,04
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1) + (4)	53,58	- 1,8 %	52,63	+ 1,9 %	53,64
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2) + (5)	54,80	- 2,6 %	53,39	+ 0,6 %	53,70
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	1,21		0,76		0,05
Remboursements de dette (8)	3,51	+ 3,8 %	3,64	- 0,9 %	3,61
Emprunts (9)	3,72	- 4,7 %	3,55	+ 8,8 %	3,86
Flux net de dette = (9) - (8)	0,22		- 0,09		0,25
DÉPENSES TOTALES (10) = (6) + (8)	57,09	- 1,4 %	56,27	+ 1,7 %	57,25
RECETTES TOTALES (11) = (7) + (9)	58,52	- 2,7 %	56,94	+ 1,1 %	57,56
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	1,43		0,67		0,31
Dette au 31 décembre (12)^(b)	40,22	+ 1,9 %	40,98	+ 1,1 %	41,43
Ratios					
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	11,3 %	+ 0,1 pt	11,4 %	+ 0,3 pt	11,7 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	4,1 %	- 0,3 pt	3,9 %	+ 0,4 pt	4,2 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	82,2 %	+ 2,9 pt	85,0 %	+ 0,4 pt	85,4 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	7,3 ans	+ 0,2 an	7,4 ans	- 0,1 an	7,3 ans

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors communes concernées par la métropole du grand Paris.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFiP - Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

Les comptes des groupements de communes à fiscalité propre^(a) - Opérations réelles (en milliards d'euros)

	2015	2016/2015	2016	2017/2016	2017
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	22,61	+ 3,7 %	23,45	+ 5,4 %	24,72
Achats et charges externes	6,25	+ 1,3 %	6,33	+ 5,1 %	6,66
Frais de personnel	7,75	+ 6,8 %	8,28	+ 9,1 %	9,04
Charges financières	0,75	+ 11,9 %	0,84	- 19,6 %	0,68
Dépenses d'intervention	6,56	+ 1,2 %	6,63	+ 3,5 %	6,86
Autres dépenses de fonctionnement	1,30	+ 5,0 %	1,36	+ 9,0 %	1,48
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	27,64	+ 2,2 %	28,26	+ 6,1 %	29,99
Impôts et taxes	14,68	+ 6,5 % ^(b)	15,09	+ 10,0 %	16,60
- Impôts locaux	9,94	+ 8,2 % ^(b)	10,15	+ 11,0 %	11,27
- Autres impôts et taxes	4,73	+ 4,4 %	4,94	+ 8,0 %	5,33
Concours de l'État	8,33	- 8,5 % ^(b)	8,42	- 0,5 %	8,38
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	6,74	- 9,0 % ^(b)	6,94	- 2,2 %	6,79
- Autres dotations	0,04	- 8,9 %	0,03	+ 141,6 %	0,08
- Péréquations et compensations fiscales	1,55	- 7,2 %	1,44	+ 4,4 %	1,51
Subventions reçues et participations	1,26	- 6,7 %	1,18	+ 9,6 %	1,29
Ventes de biens et services	2,53	+ 4,5 %	2,64	+ 4,4 %	2,76
Autres recettes de fonctionnement	0,84	+ 10,2 %	0,93	+ 3,9 %	0,97
Épargne brute (3) = (2) - (1)	5,02	- 4,4 %	4,80	+ 9,8 %	5,27
Épargne nette = (3) - (8)	2,93	- 7,3 %	2,72	+ 12,0 %	3,05
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	8,20	- 1,7 %	8,06	+ 7,5 %	8,66
Dépenses d'équipement	5,68	- 2,9 %	5,52	+ 11,0 %	6,12
Subventions d'équipement versées	1,65	+ 3,3 %	1,70	- 3,2 %	1,65
Autres dépenses d'investissement	0,86	- 3,6 %	0,83	+ 6,2 %	0,88
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	3,57	- 9,9 %	3,21	+ 3,1 %	3,31
FCTVA	0,79	- 5,3 %	0,75	- 1,5 %	0,74
Dotations et Subventions d'équipement	1,74	- 7,7 %	1,61	- 0,1 %	1,61
Autres recettes d'investissement	1,03	- 17,2 %	0,85	+ 13,4 %	0,97
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1) + (4)	30,81	+ 2,3 %	31,51	+ 5,9 %	33,38
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2) + (5)	31,20	+ 0,8 %	31,47	+ 5,8 %	33,30
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	0,39		- 0,04		- 0,07
Remboursements de dette (8)	2,09	- 0,4 %	2,08	+ 6,9 %	2,23
Emprunts (9)	2,33	- 1,1 %	2,30	+ 6,1 %	2,44
Flux net de dette = (9) - (8)	0,24		0,22		0,22
DÉPENSES TOTALES (10) = (6) + (8)	32,90	+ 2,1 %	33,59	+ 6,0 %	35,60
RECETTES TOTALES (11) = (7) + (9)	33,53	+ 0,7 %	33,77	+ 5,8 %	35,75
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	0,63		0,18		0,14
Dette au 31 décembre (12)^(c)	23,45	+ 2,6 %	24,05	+ 4,2 %	25,07
Ratios					
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	18,2 %	- 1,2 pt	17,0 %	+ 0,6 pt	17,6 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	10,6 %	- 1,0 pt	9,6 %	+ 0,5 pt	10,2 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	84,8 %	+ 0,3 pt	85,1 %	- 1,5 pt	83,6 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,7 ans	+ 0,3 an	5,0 ans	- 0,3 an	4,8 ans

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors communes concernées par la métropole du grand Paris.

(c) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

Les comptes des communes et de leurs groupements à fiscalité propre^(a) - Opérations réelles
 (en milliards d'euros)

	2015	2016/2015	2016	2017/2016	2017
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	91,32	- 0,2 %	91,15	+ 1,7 %	92,66
Achats et charges externes	22,96	- 1,2 %	22,69	+ 1,6 %	23,05
Frais de personnel	44,69	+ 1,2 %	45,21	+ 3,2 %	46,65
Charges financières	3,07	- 3,8 %	2,95	- 12,1 %	2,59
Dépenses d'intervention	16,47	- 2,1 %	16,11	- 0,6 %	16,02
Autres dépenses de fonctionnement	4,14	+ 1,2 %	4,19	+ 3,8 %	4,35
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	107,48	- 0,3 %	107,11	+ 2,0 %	109,26
Impôts et taxes	64,87	+ 2,1 %	66,21	+ 3,2 %	68,31
– Impôts locaux	53,73	+ 1,7 %	54,66	+ 2,9 %	56,23
– Autres impôts et taxes	11,14	+ 3,7 %	11,55	+ 4,7 %	12,09
Concours de l'État	25,19	- 8,5 %	23,06	- 2,2 %	22,55
– Dotations globales de fonctionnement (DGF)	21,19	- 8,6 %	19,37	- 4,4 %	18,52
– Autres dotations	0,22	+ 2,1 %	0,23	+ 44,6 %	0,33
– Péréquations et compensations fiscales	3,78	- 8,4 %	3,46	+ 6,9 %	3,70
Subventions reçues et participations	4,95	- 0,0 %	4,95	+ 1,5 %	5,02
Ventes de biens et services	8,08	+ 3,9 %	8,40	+ 2,2 %	8,58
Autres recettes de fonctionnement	4,39	+ 2,3 %	4,49	+ 6,9 %	4,80
Épargne brute (3) = (2) - (1)	16,16	- 1,3 %	15,95	+ 4,1 %	16,60
Épargne nette = (3) - (8)	7,94	- 3,9 %	7,63	+ 7,8 %	8,23
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	27,52	- 0,6 %	27,35	+ 8,2 %	29,59
Dépenses d'équipement	22,74	- 0,3 %	22,67	+ 9,3 %	24,79
Subventions d'équipement versées	2,78	+ 3,2 %	2,87	- 2,6 %	2,80
Autres dépenses d'investissement	1,99	- 9,7 %	1,80	+ 11,0 %	2,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	14,66	- 9,1 %	13,33	+ 1,3 %	13,50
FCTVA	3,64	- 10,6 %	3,25	- 5,2 %	3,08
Dotations et Subventions d'équipement	6,77	- 6,6 %	6,32	+ 0,4 %	6,35
Autres recettes d'investissement	4,26	- 11,9 %	3,75	+ 8,4 %	4,07
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1) + (4)	118,83	- 0,3 %	118,50	+ 3,2 %	122,25
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2) + (5)	122,15	- 1,4 %	120,43	+ 1,9 %	122,76
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	+ 3,31		+ 1,94		+ 0,51
Remboursements de dette (8)	8,22	+ 1,2 %	8,32	+ 0,6 %	8,37
Emprunts (9)	8,48	- 6,6 %	7,92	+ 11,3 %	8,82
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 0,26		- 0,40		+ 0,45
DÉPENSES TOTALES (10) = (6) + (8)	127,06	- 0,2 %	126,82	+ 3,0 %	130,62
RECETTES TOTALES (11) = (7) + (9)	130,63	- 1,7 %	128,36	+ 2,5 %	131,58
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	+ 3,57		+ 1,54		+ 0,96
Dette au 31 décembre (12)^(b)	87,73	+ 1,2 %	88,79	+ 1,7 %	90,28
Ratios					
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	15,0 %	- 0,1 pt	14,9 %	+ 0,3 pt	15,2 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	7,4 %	- 0,3 pt	7,1 %	+ 0,4 pt	7,5 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	81,6 %	+ 1,3 pt	82,9 %	- 0,3 pt	82,6 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,4 ans	+ 0,1 an	5,6 ans	- 0,1 an	5,4 ans

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFiP-Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

Les comptes des départements - Opérations réelles

(en milliards d'euros)

	2015 ^(a)	2016/2015 à champ constant (b)	2016 ^(c)	2017/2016	2017 ^(c)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	59,15	+ 0,1 %	58,31	- 0,2 %	58,19
Achats et charges externes	5,34	- 4,6 %	5,03	- 10,8 %	4,49
Frais de personnel	12,16	- 0,1 %	11,91	+ 1,4 %	12,07
Charges financières	0,91	- 6,4 %	0,84	- 4,0 %	0,81
Dépenses d'intervention	39,85	+ 1,1 %	39,70	+ 0,7 %	39,97
Autres dépenses de fonctionnement	0,89	- 6,4 %	0,83	+ 2,9 %	0,85
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	65,63	+ 2,1 %	66,08	- 0,1 %	66,00
Impôts et taxes	45,26	+ 4,4 %	46,60	+ 1,4 %	47,24
– Impôts locaux	21,60	+ 4,8 %	22,47	- 5,0 %	21,34
– Autres impôts et taxes	23,66	+ 4,0 %	24,13	+ 7,3 %	25,90
(Dont : DMTO)	8,85	+ 8,2 %	9,55	+ 16,8 %	11,15
(TICPE)	6,37	+ 0,3 %	6,14	+ 0,1 %	6,14
(TSCA)	6,76	+ 2,2 %	6,86	+ 1,6 %	6,96
Concours de l'État	13,03	- 7,9 %	11,78	- 10,9 %	10,50
– Dotations globales de fonctionnement (DGF)	10,53	- 9,7 %	9,32	- 11,3 %	8,26
– Autres dotations	0,43	- 0,3 %	0,42	+ 10,9 %	0,46
– Péréquations et compensations fiscales	2,07	- 0,2 %	2,05	- 13,6 %	1,77
Subventions reçues et participations	4,51	+ 6,5 %	4,75	+ 11,8 %	5,31
Ventes de biens et services	0,43	+ 8,4 %	0,46	+ 28,7 %	0,59
Autres recettes de fonctionnement	2,39	+ 4,9 %	2,49	- 5,1 %	2,36
Épargne brute (3) = (2) - (1)	6,49	+ 20,4 %	7,77	+ 0,5 %	7,81
Épargne nette = (3) - (8)	3,49	+ 32,0 %	4,60	- 2,1 %	4,51
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	9,77	- 5,7 %	9,12	- 1,1 %	9,02
Dépenses d'équipement	5,78	- 3,3 %	5,52	- 1,7 %	5,42
Subventions d'équipement versées	3,74	- 8,7 %	3,39	+ 0,5 %	3,40
Autres dépenses d'investissement	0,25	- 14,8 %	0,21	- 8,5 %	0,20
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	3,02	- 12,5 %	2,59	- 6,0 %	2,44
FCTVA	0,94	- 4,6 %	0,88	- 5,7 %	0,83
Dotations et subventions d'investissement	1,38	- 9,1 %	1,22	- 1,7 %	1,20
Autres recettes d'investissement	0,69	- 29,7 %	0,48	- 17,7 %	0,40
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1) + (4)	68,92	- 0,7 %	67,43	- 0,3 %	67,21
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2) + (5)	68,65	+ 1,5 %	68,67	- 0,3 %	68,43
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 0,27		1,25		1,23
Remboursements de dette (8)	3,00	+ 6,8 %	3,17	+ 4,2 %	3,30
Emprunts (9)	3,63	- 20,9 %	2,83	- 11,7 %	2,50
Flux net de dette = (9) - (8)	0,63		- 0,34		- 0,80
DÉPENSES TOTALES (10) = (6) + (8)	71,92	- 0,4 %	70,59	- 0,1 %	70,51
RECETTES TOTALES (11) = (7) + (9)	72,28	+ 0,4 %	71,50	- 0,8 %	70,93
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	0,36		0,91		0,42
Dette au 31 décembre (12) ^(d)	34,06	- 0,1%	33,68	- 2,0%	33,01
Ratios					
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	9,9 %	+ 1,8 pt	11,8 %	+ 0,1 pt	11,8 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	5,3 %	+ 1,6 pt	7,0 %	- 0,1 pt	6,8 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	51,9 %	- 1,2 pt	51,0 %	- 1,0 pt	50,0 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,3 ans	- 0,9 an	4,3 ans	- 0,1 an	4,2 ans

(a) Y compris département du Rhône (hors métropole de Lyon).

(b) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Guyane et Martinique.

(c) Hors collectivités territoriales uniques (CTU) de Guyane et Martinique.

(d) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFiP - Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

4-6 Les comptes des régions

Les comptes des régions et des collectivités territoriales uniques (CTU) - Opérations réelles (en milliards d'euros)

	2015	2016/2015 à champ constant (a)	2016 (b)	2017/2016	2017 (b)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	18,33	- 0,9 %	19,15	+ 10,3 %	21,13
Achats et charges externes	2,08	+ 1,0 %	2,19	+ 37,0 %	3,00
Frais de personnel	3,27	+ 1,4 %	3,56	+ 3,5 %	3,69
Charges financières	0,63	- 3,8 %	0,61	- 2,4 %	0,60
Dépenses d'intervention	12,12	- 1,8 %	12,54	+ 8,6 %	13,62
Autres dépenses de fonctionnement	0,23	+ 6,1 %	0,25	- 9,9 %	0,22
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	22,93	- 0,2 %	23,92	+ 10,5 %	26,45
Impôts et taxes	14,99	+ 2,7 %	16,09	+ 13,6 %	18,28
- Impôts locaux	4,81	+ 1,0 %	5,05	+ 41,2 %	7,13
- Autres impôts et taxes	10,17	+ 3,5 %	11,04	+ 1,0 %	11,14
- dont : Cartes grises	2,09	+ 4,8 %	2,19	+ 1,9 %	2,23
- dont : TICPE	5,23	+ 1,0 %	5,54	- 1,1 %	5,48
Concours de l'État	6,59	- 7,0 %	6,37	- 7,7 %	5,88
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	4,82	- 9,2 %	4,58	- 10,0 %	4,13
- Autres dotations	0,96	- 1,4 %	0,97	+ 1,5 %	0,98
- Péréquations et compensations fiscales	0,81	- 0,6 %	0,82	- 6,0 %	0,77
Subventions reçues et participations	1,01	+ 3,1 %	1,11	+ 65,4 %	1,84
Ventes de biens et services	0,03	- 6,5 %	0,03	+ 153,8 %	0,08
Autres recettes de fonctionnement	0,32	- 5,6 %	0,32	+ 15,9 %	0,37
Épargne brute (3) = (2) - (1)	4,61	+ 2,4 %	4,77	+ 11,5 %	5,32
Épargne nette = (3) - (8)	2,53	+ 15,0 %	2,84	+ 23,4 %	3,50
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	9,61	- 6,1 %	9,03	+ 7,3 %	9,68
Dépenses d'équipement	3,10	+ 2,4 %	3,15	+ 5,7 %	3,33
Subventions d'équipement versées	5,95	- 8,3 %	5,47	+ 4,9 %	5,74
Autres dépenses d'investissement	0,56	- 28,0 %	0,41	+ 51,9 %	0,62
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,91	- 3,7 %	2,82	+ 25,0 %	3,52
FCTVA	0,48	+ 3,3 %	0,52	+ 7,5 %	0,55
Dotations et subventions d'investissement	1,84	+ 9,0 %	2,00	+ 31,0 %	2,63
Autres recettes d'investissement	0,58	- 48,6 %	0,30	+ 14,2 %	0,34
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1) + (4)	27,93	- 2,7 %	28,18	+ 9,3 %	30,81
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2) + (5)	25,84	- 0,6 %	26,74	+ 12,1 %	29,97
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 2,09		- 1,44		- 0,84
Remboursements de dette (8)	2,07	- 13,1 %	1,94	- 6,1 %	1,82
Emprunts (9)	4,13	- 18,0 %	3,53	- 28,2 %	2,53
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 2,06		+ 1,60		+ 0,72
DÉPENSES TOTALES (10) = (6) + (8)	30,01	- 3,4 %	30,11	+ 8,4 %	32,63
RECETTES TOTALES (11) = (7) + (9)	29,97	- 3,0 %	30,27	+ 7,4 %	32,50
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	- 0,03		+ 0,16		- 0,13
Dettes au 31 décembre (12) (c)	24,04	+ 6,9 %	26,10	+ 2,8 %	26,83
Ratios					
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	20,1 %	+ 0,5 pt	20,0 %	+ 0,2 pt	20,1 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	11,1 %	+ 1,7 pt	11,9 %	+ 1,4 pt	13,2 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	104,8 %	+ 7,5 pt	109,1 %	- 7,6 pt	101,5 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,2 ans	+ 0,2 an	5,5 ans	- 0,4 an	5,0 ans

(a) Évolution calculée à périmètre constant (hors Guyane et Martinique).

(b) Y compris collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane.

(c) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

Les ratios financiers obligatoires du secteur communal **4-7a**

Ratios financiers des communes par strate de population en 2017

	Ratio 1 €/h	Ratio 2 €/h	Ratio 2 bis €/h	Ratio 3 €/h	Ratio 4 €/h	Ratio 5 €/h	Ratio 6 €/h	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
France métropolitaine hors Paris	958	502	658	1 136	282	903	175	55,6	92,3	24,8	79,5
France métropolitaine y compris Paris	994	512	672	1 169	286	969	172	55,0	92,8	24,5	82,9
Outre-mer	1 216	368	454	1 297	232	837	208	65,0	100,0	17,9	64,6
France	1 001	507	665	1 173	284	965	174	55,4	93,1	24,2	82,3
Communes en France métropolitaine											
Moins de 3 500 hab.	645	341	416	812	291	634	156	44,2	88,3	35,8	78,1
3 500 à 10 000 hab.	904	484	653	1 089	286	843	153	55,2	90,6	26,3	77,4
Moins de 10 000 hab.	737	392	500	911	289	709	155	49,0	89,3	31,7	77,8
10 000 hab. et plus hors Paris	1 203	624	833	1 386	273	1 119	198	60,1	94,5	19,7	80,8

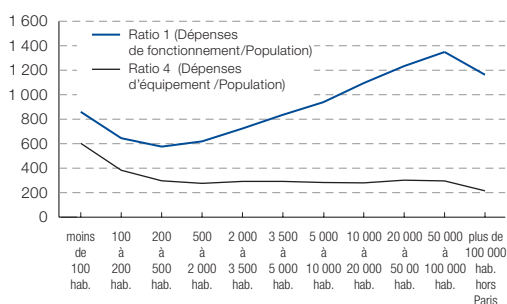
Source : DGFiP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; Insee (population totale en 2017 - année de référence 2014) ; calculs DGCL.
Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

Communes en France métropolitaine	Ratio 1 €/h	Ratio 2 €/h	Ratio 2 bis €/h	Ratio 3 €/h	Ratio 4 €/h	Ratio 5 €/h	Ratio 6 €/h	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
Moins de 100 hab.	860	316	339	1 148	603	652	255	24,1	84,0	52,5	56,8
100 à 200 hab.	645	279	296	857	383	567	199	29,6	84,1	44,7	66,2
200 à 500 hab.	576	293	315	743	297	535	161	35,9	86,5	39,9	71,9
500 à 2 000 hab.	619	331	402	777	276	621	153	44,3	88,7	35,5	80,0
2 000 à 3 500 hab.	724	397	514	896	292	720	150	50,0	89,2	32,6	80,3
3 500 à 5 000 hab.	836	452	602	1 019	292	782	151	53,0	89,9	28,6	76,7
5 000 à 10 000 hab.	939	500	678	1 125	283	874	153	56,3	91,0	25,2	77,7
10 000 à 20 000 hab.	1 095	566	789	1 284	280	907	177	59,5	92,3	21,8	70,6
20 000 à 50 000 hab.	1 234	633	865	1 415	302	1 076	198	61,1	94,5	21,4	76,0
50 000 à 100 000 hab.	1 349	661	920	1 557	296	1 447	214	60,9	95,5	19,0	92,9
100 000 hab. et plus hors Paris	1 163	640	776	1 326	215	1 144	206	58,6	95,9	16,2	86,3

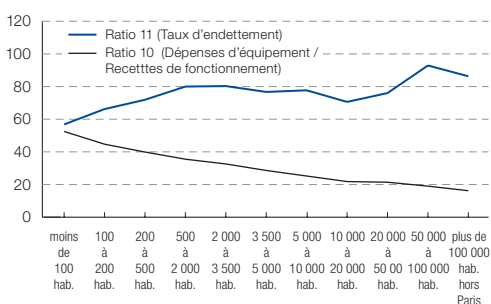
Source : DGFiP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; Insee (population totale en 2017 - année de référence 2014) ; calculs DGCL.
Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.
Champ : France métropolitaine.

Ratios financiers des communes par strate de population en 2017

en €/hab.



en %



Source : DGFiP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; Insee (population totale en 2017 - année de référence 2014) ; calculs DGCL.
Hors gestion active de la dette.
Champ : France métropolitaine.

Ratios financiers des communes en 2017 selon le type de communes et leur population

(France métropolitaine)	Nombre de communes	Ratio 1 €/h DGF	Ratio 2 €/h DGF	Ratio 2 bis €/h DGF	Ratio 3 €/h DGF	Ratio 4 €/h DGF	Ratio 5 €/h DGF	Ratio 6 €/h DGF	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
Communes touristiques et de montagne	1 291	918	498	567	1 131	371	1 138	183	41,7	91,4	32,8	100,6
Moins de 200 hab.	341	823	340	431	1 066	465	896	208	31,2	87,5	43,6	84,1
200 à 500 hab.	335	809	395	454	1 011	368	923	182	35,6	90,3	36,4	91,4
500 à 2000 hab.	445	872	462	523	1 080	367	1 178	189	37,8	92,1	34,0	109,1
2000 à 3500 hab.	104	991	571	649	1 213	400	1 051	189	41,9	91,3	33,0	86,7
3500 à 10 000 hab.	59	952	526	605	1 163	339	1 269	162	47,1	91,5	29,1	109,2
10 000 à 50 000 hab.	7	1 069	642	710	1 294	360	1 248	183	56,2	90,8	27,8	96,4
Communes touristiques hors montagne	849	928	552	636	1 122	283	978	138	55,0	91,3	25,2	87,2
Moins de 200 hab.	29	766	259	335	935	412	792	197	44,5	95,8	44,1	84,7
200 à 500 hab.	90	591	307	350	792	317	592	157	43,4	83,4	40,0	74,7
500 à 2000 hab.	309	638	356	390	801	258	575	155	48,6	87,3	32,2	71,8
2000 à 3500 hab.	164	743	436	500	928	266	807	156	51,4	89,2	28,7	86,9
3500 à 10 000 hab.	188	933	547	620	1 137	288	931	138	55,3	90,2	25,3	81,8
10 000 à 20 000 hab.	48	1 020	632	753	1 220	266	1 025	119	56,4	92,2	21,8	84,0
20 000 à 50 000 hab.	18	1 092	693	795	1 296	336	1 277	137	55,8	93,7	25,9	98,5
50 000 hab. et plus	3	1 240	643	790	1 397	253	1 601	117	60,4	97,0	18,1	114,6
Communes de montagne non touristiques	4 818	766	365	506	947	307	806	162	50,1	90,0	32,4	85,1
Moins de 200 hab.	1 891	684	245	290	930	521	649	246	31,5	82,9	56,0	69,7
200 à 500 hab.	1 381	605	293	319	797	352	647	186	38,3	85,4	44,2	81,1
500 à 2000 hab.	1 199	576	283	361	738	293	666	155	43,6	88,4	39,8	90,3
2000 à 3500 hab.	164	637	327	462	819	312	726	126	48,1	87,5	38,1	88,7
3500 à 10 000 hab.	142	834	419	611	1 022	288	892	128	53,1	90,3	28,2	87,4
10 000 à 20 000 hab.	32	1 007	486	740	1 186	285	1 090	160	56,8	93,3	24,0	91,9
20 000 hab. et plus	9	1 222	539	833	1 399	218	1 081	196	62,0	95,9	15,5	77,3
Communes ni touristiques, ni de montagne	28 327	963	492	653	1 125	266	921	166	55,7	93,2	23,6	81,9
Moins de 200 hab.	6 426	527	233	232	698	300	409	152	26,3	84,1	43,0	58,6
200 à 500 hab.	8 045	481	249	265	620	244	418	135	35,2	86,5	39,3	67,4
500 à 2000 hab.	9 482	551	298	365	692	244	524	137	45,0	88,4	35,3	75,7
2000 à 3500 hab.	1 826	653	354	471	807	263	628	138	51,0	89,1	32,6	77,9
3500 à 10 000 hab.	1 709	844	446	620	1 013	265	754	146	55,8	90,7	26,1	74,4
10 000 à 20 000 hab.	432	1 065	537	764	1 243	268	832	179	60,2	92,3	21,5	66,9
20 000 à 50 000 hab.	292	1 218	615	852	1 394	295	1 042	197	61,5	94,5	21,1	74,8
50 000 hab. et plus	115	1 324	658	850	1 488	266	1 463	189	56,6	96,7	17,9	98,3

Source : DGFiP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; Insee (population DGF en 2017 - année de référence 2014) ; calculs DGCL.

Hors gestion active de la dette.

Champ : France métropolitaine.

Les ratios financiers obligatoires du secteur communal 4-7c

Ratios financiers des groupements de communes à fiscalité propre en 2017^(a)

	Ratio 1 €/h	Ratio 2 €/h	Ratio 2 bis €/h	Ratio 3 €/h	Ratio 4 €/h	Ratio 5 €/h	Ratio 6 €/h	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
France métropolitaine	342	326	157	418	93	356	98	38,7	89,2	22,3	85,2
Outre-Mer	389	186	113	430	47	202	57	21,4	94,5	11,0	47,0
France	343	322	156	418	92	351	97	38,1	89,4	22,0	83,9
Groupements de communes à fiscalité propre^(a) (France)											
Métropoles et communautés urbaines ^(a)	396	373	164	502	131	560	159	37,9	88,1	26,2	111,5
Communautés d'agglomération	366	333	162	439	79	345	95	37,9	90,2	17,9	78,7
Communautés de communes à FPU	276	283	139	329	74	181	51	38,9	89,5	22,4	55,0
Communautés de communes à FA	267	184	164	310	65	175	16	36,0	91,8	20,9	56,4

Source : DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; Insee (population totale en 2017 - année de référence 2014) ; calculs DGCL. Hors gestion active de la dette.

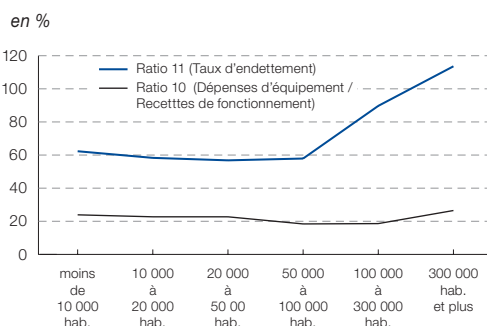
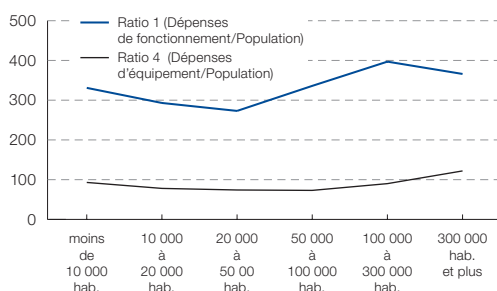
(a) Hors métropole de Lyon, mais y compris métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

Groupements de communes à fiscalité propre ^(a) (France)	Ratio 1 €/h	Ratio 2 €/h	Ratio 2 bis €/h	Ratio 3 €/h	Ratio 4 €/h	Ratio 5 €/h	Ratio 6 €/h	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
Moins de 10 000 hab.	331	273	189	390	93	243	39	37,2	92,0	23,9	62,3
10 000 à 20 000 hab.	293	255	153	342	78	199	43	37,9	92,2	22,7	58,3
20 000 à 50 000 hab.	273	274	143	326	74	185	48	40,0	89,2	22,7	56,8
50 000 à 100 000 hab.	336	305	153	399	73	231	77	40,2	89,6	18,4	57,9
100 000 à 300 000 hab.	397	344	196	486	90	436	103	37,7	89,7	18,6	89,7
300 000 hab. et plus ^(a)	366	369	130	462	122	525	160	36,2	88,3	26,5	113,6

Source : DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; Insee (population totale en 2017 - année de référence 2014) ; calculs DGCL. Hors gestion active de la dette.

(a) Hors métropole de Lyon, mais y compris métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

Ratios financiers R1, R4, R10 et R11 des groupements de communes à fiscalité propre^(a) par strate de population en 2017 en €/hab.



Source : DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; Insee (population totale en 2017 - année de référence 2014) ; calculs DGCL. Hors gestion active de la dette.

(a) Hors métropole de Lyon, mais y compris métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

Ratios financiers des conseils départementaux par strate de population en 2017

	Ratio 1 €/h	Ratio 2 €/h	Ratio 2 bis €/h	Ratio 3 €/h	Ratio 4 €/h	Ratio 5 €/h	Ratio 6 €/h	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
France métropolitaine hors Paris	871	276	335	992	86	525	126	21,1	93,0	8,7	52,9
France métropolitaine y compris Paris	871	279	329	991	84	507	121	20,7	93,0	8,5	51,1
Outre-mer	1 556	162	178	1 687	112	356	333	22,1	94,6	6,6	21,1
France	887	277	326	1 007	85	504	126	20,7	93,1	8,4	50,0
France métropolitaine											
Moins de 250 000 hab.	1 034	277	340	1 171	129	654	231	26,2	93,8	11,0	55,8
250 000 à 500 000 hab.	930	274	329	1 046	100	574	156	22,5	94,5	9,5	54,9
500 000 à 1 000 000 hab.	808	257	301	923	84	474	123	21,1	92,7	9,1	51,3
Plus de 1 000 000 hab. hors Paris	874	289	358	999	78	528	105	19,9	92,6	7,8	52,9

Source : DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux ; Insee (population totale en 2017 - année de référence 2014) ; calculs DGCL.

Champ : France y compris Mayotte. Hors métropole de Lyon.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

Ratios financiers des conseils régionaux et des collectivités territoriales uniques (CTU) en 2017

	Ratio 1 €/h	Ratio 2 €/h	Ratio 2 bis €/h	Ratio 3 €/h	Ratio 4 €/h	Ratio 5 €/h	Ratio 6 €/h	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
Auvergne-Rhône-Alpes	262	142	113	344	27	293	70	15,5	82,0	7,7	85,2
Bourgogne-Franche-Comté	304	114	104	384	36	218	77	18,0	85,9	9,4	56,9
Bretagne	272	106	107	361	52	295	55	17,1	79,5	14,3	81,8
Centre-Val de Loire	303	128	96	384	30	268	68	15,5	84,6	7,7	69,7
Corse	1 356	95	78	1 805	230	1 891	55	14,5	77,6	12,7	104,7
Grand Est	323	119	117	402	29	417	74	15,2	88,0	7,3	103,8
Hauts-de-France	354	109	132	416	36	495	70	16,9	91,7	8,5	119,1
Normandie	316	122	137	393	24	127	56	18,2	83,6	6,1	32,3
Nouvelle-Aquitaine	288	108	99	363	42	333	63	19,1	84,4	11,5	91,8
Occitanie	342	107	113	422	61	311	58	14,4	84,0	14,4	73,5
Pays de la Loire	250	123	96	324	31	429	49	15,5	85,6	9,5	132,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	294	120	103	363	60	517	58	17,5	89,0	16,6	142,5
France métropolitaine sauf Île-de-France	308	119	112	387	40	361	64	16,5	85,4	10,4	93,3
Île-de-France	216	134	72	288	47	459	39	16,3	90,0	16,3	159,5
France métropolitaine	291	122	104	368	41	379	59	16,4	86,0	11,3	102,9
Guadeloupe	521	67	82	714	180	658	20	28,0	82,6	25,3	92,1
Guyane	2 035	233	315	1 976	127	606	190	27,3	106,4	6,4	30,7
Martinique	2 246	289	344	2 380	223	1 452	414	23,8	97,9	9,4	61,0
Réunion	547	63	70	709	530	1 206	17	31,2	83,0	74,8	170,0
Régions d'outre-mer (ROM)	1 089	133	161	1 222	339	1 059	122	26,7	94,0	27,7	86,6
France	314	122	106	393	50	398	61	17,4	86,7	12,7	101,5

Source : DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux ; Insee (population totale en 2017 - année de référence 2014) ; calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte.

Hors gestion active de la dette.